



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

COMITÉ DIRECTEUR DU 30 JANVIER 2016

COMPTE RENDU

Comité directeur

✓ **Présents (19)**

Raphael Acher, Michel Appriou, Jean-Claude Bénintende, Pierre Braëms, Bertrand Burlot, François Collin, François Duchesne Delamotte, Alain Etienne, Jeff Fauchier, Véronique Gensac, Yves Gilles, Sébastien Harre, Rémy Kauffmann, Marc Lassalle, Nicolas Lormeau, Jean-Claude Messmer, Jean-Pierre Pouleau, Thomas Sénac.

✓ **Excusés (6)**

De Claude Bredat à Jean-Claude Messmer,
De Jean-Louis Coste à Jean-Claude Bénintende,
De Hélène Davit à Véronique Gensac,
De Jean-Louis Debiée à Alain Etienne,
De Pierre Demeyer à François Collin,
De Sonia Ouldali à Jean-Claude Bénintende,
De Boris Ribreux à Pierre Braëms

À noter que Pierre Demeyer est absent en raison de la participation à l'AG de l'IKA en Italie.

Tous les membres du Comité directeur sont présents ou représentés.

Invités

Dominique Jean, Pierre-Paul Ménégoz, Monique Lebertois, Jean-François Clapé, Christine Cessio.

Direction technique nationale : Yves Goueslain

Secrétariat : Sophie Maurel – Claude Beaumont



Le partenaire officiel du kite

Rappel OdJ

Début de réunion : 9 heures.

- | | |
|--|-------|
| 1. Approbation du PV du CD du 12 décembre 2015 | vote |
| 2. Composition des commissions et des comités nationaux | votes |
| 3. Liste des gestionnaires de ligne budgétaire et procédure de suivi des budgets | vote |
| 4. Budget prévisionnel 2016 | vote |
| 5. Tarifs des licences 2017 | vote |
| 6. Gouvernance fédérale | |
| 7. Point d'information : loi du 04 août 2014 relative à la représentation du sexe minoritaire dans les instances dirigeantes | |
| 8. Présentation du tableau de bord FFVL et documents utiles | |
| 9. Travaux du groupe de travail FFVL « Citoyens du sport » | |
| 10. Dossier Tracté | vote |
| 11. Votes issus des travaux de la commission Formation | |
| a. Animateur fédéral parapente et delta | vote |
| b. Accompagnateur fédéral (parapente uniquement) | vote |
| c. Qualification biplace (delta uniquement) | vote |
| 12. Point assurances : retour d'information appel d'offres à assureurs. Orias | vote |
| 13. IPPI CARD : projet de modification du versement à la CIVL | |
| 14. Parcours de performance fédérale (PPF) | |
| 15. Missions des conseillers techniques : réalisé 2015 et prévisionnel 2016 | |

Fin de réunion : 17 heures.

Bertrand Burlot accueille les membres du Comité directeur et les invités.

En préambule, Jean-Claude Benintende annonce au Comité directeur qu'il vient d'apprendre que le partenariat avec Engie ne serait pas renouvelé en 2017.

Il précise que le kite n'est pas la seule discipline concernée, Engie ayant décidé de revoir l'ensemble de sa politique de partenariat.

Il indique qu'il en a informé Pierre Demeyer président du CNK et qu'il a également commencé à actionner ses réseaux pour tenter de trouver un autre partenaire.

Pour rappel, le partenariat avec Engie représente 150 000 €: le budget kite pour 2017 devra donc être révisé en fonction des choix faits par le CNK (baisse du budget, augmentation de la licence...).

1. Approbation du compte rendu du comité directeur du 12 décembre 2015 Vote

Marc Lassalle demande que le premier paragraphe du compte rendu soit corrigé et qu'il soit écrit :

« En préambule à l'ordre du jour de la réunion du Comité directeur, Jean-Pierre Pouleau annonce qu'il est confronté à une « impérieuse nécessité de [se] donner du temps pour régler quelques soucis de santé. ». Il met également en avant des difficultés de fonctionnement au niveau du bureau directeur. Il annonce qu'il doit démissionner de sa responsabilité de président, qu'en accord avec le Bureau directeur il propose que Jean-Claude Bénintende assure son remplacement et qu'il restera membre du Bureau directeur. »

Vote à main levée.

Nombre de votants : 18 plus 7 pouvoirs soit 25.

Résultat : le compte rendu du CD du 12 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Composition des commissions et des comités nationaux

Les modifications de l'organigramme proposées au vote du comité directeur sont projetées :

| | | |
|------------------------------|---|--------------------------------|
| COMITE NATIONAL DELTA | Com. communication interne et promotion : Bento Thierry | REMPLACEMENT |
| COMMISSION ASSURANCES | Lame Jean-Pierre | RETRAIT (cf démission en 2015) |
| COMMISSION JUGES ET ARBITRES | kite : Mouragues Olivier | AJOUT |
| COMMISSION SÉCURITÉ | Ciuhandu Alex | AJOUT |
| COMMISSION TRACTÉ | Wartner Olivier | AJOUT |
| COMMISSION FÉMININE | delta : Lydie Lelieu | AJOUT |
| | cerf volant : Aliénor Geoffroy | AJOUT |
| | Boomerang : Axelle Barbaud | AJOUT |
| | kite : Véronique Trébaol | AJOUT |
| | équipe performance voltige : Claire Mercuriot | AJOUT |
| | SIV/ détection voltige : Delphine Josien | AJOUT |
| | Parapente formation spécifique et cross : Bénédicte Saury | AJOUT |
| | matériel : Caroline Doucet | AJOUT |
| | Secrétariat : Hélène Davit | AJOUT |

Vote à main levée.

Nombre de votants : 18 plus 7 pouvoirs soit 25.

Résultat : le nouvel organigramme est approuvé à l'unanimité.

3. Liste des gestionnaires de ligne budgétaire et procédure de suivi des budgets

Thomas Sénac présente la procédure de suivi budgétaire (document projeté).

Le suivi budgétaire automatisé a été mis en place : les gestionnaires ont donc accès aux détails de leur ligne budgétaire et ont donc la possibilité de se mettre à jour régulièrement en fonction des éléments reçus et traités par le secrétariat dont l'interlocutrice privilégiée est Stéphanie.

Le suivi budgétaire automatisé sera accessible en 2016 à l'ensemble du Comité directeur et des conseillers techniques.

Jean-Claude Bénintende rappelle que le système ne peut fonctionner que si chacun transmet ses dépenses régulièrement au mois le mois.

Thomas Sénac explique que la procédure présentée a pour but de simplifier la validation des dépenses. Il est donc proposé d'avoir un responsable par ligne budgétaire. Celui-ci devra valider la dépense auprès de la comptabilité en indiquant le code analytique d'imputation afin d'éviter les erreurs d'affectation.

Raphael Acher demande comment sont désignés les gestionnaires ? Il lui est indiqué que Pierre Demeyer souhaite être informé de toutes les dépenses du kite.

Pour les dépenses spécifiques, il conviendra d'être vigilant quant au respect de la procédure d'appel d'offres. Les documents utiles sont disponibles sur Internet.

Pour rappel : au-dessus de 2 000 € de dépense il faut faire un appel d'offres comprenant au moins trois demandes de devis pour lesquelles il faut avoir obtenu au moins deux réponses.

Jean-Claude Bénintende demande que le service comptabilité soit informé dès qu'une dépense importante est envisagée. Ainsi Stéphanie pourra suivre le dossier.

Thomas Sénac indique qu'un point précis pourra être fait à la fin de chaque trimestre afin de mieux suivre l'évolution de chaque ligne budgétaire.

Enormément de dépenses sont faites courant décembre afin de solder les lignes budgétaires. Ce type d'attitude est limite en termes d'approche du fonctionnement d'une commission et ingérable parce que source de beaucoup de travail pour la comptabilité en fin d'année. Par conséquent il est demandé aux responsables de ligne budgétaire de ne plus engager de dépense à compter du 15 décembre sauf pour les frais courants.

Thomas Sénac termine en indiquant que globalement la procédure de validation des dépenses fonctionne bien et que la procédure de suivi budgétaire est un point d'amélioration qui permettra d'être plus serein et d'avoir une gestion plus fluide.

Vote à main levée.

Nombre de votants : 18 plus 7 pouvoirs soit 25.

Résultat du vote de la liste des gestionnaires de ligne budgétaire : 24 oui et 1 abstention

4. Budget prévisionnel 2016

Thomas Sénac présente le budget prévisionnel 2016 qui est projeté.

Certains budgets ont été transmis tardivement.

2016 sera la continuité de 2015 sur à peu près tous les aspects. Il y a eu peu d'arbitrage du Bureau directeur.

Christine Cessio demande à partir de quand les lignes budgétaires seront disponibles officiellement compte-tenu du fait que ce budget ne sera validé définitivement qu'en mars par l'AG de la FFVL. Véronique Gensac

répond que pour les collectivités locales, 25 % du budget prévisionnel peut être engagé. Thomas Sénac confirme en indiquant que les budgets peuvent être engagés dès à présent.

Le DTN demande que, concernant le kite, la validation soit communiquée aux divers responsables des commissions et conseillers techniques.

Sophie Maurel confirme que les budgets détaillés seront transmis aux responsables budgétaires, aux conseillers techniques et aux commissions.

Thomas Sénac annonce qu'en raison de déplacements professionnels il ne pourra pas assister à l'assemblée générale de la FFVL qui doit se dérouler le 19 mars à Clichy.

Jean-Claude Bénintende assurera la présentation du budget prévisionnel à l'assemblée.

Vote à main levée.

Nombre de votants : 18 plus 7 pouvoirs soit 25.

Résultat : le budget prévisionnel est voté à l'unanimité.

5. Tarifs des licences 2017

Jean-Claude Bénintende annonce que la perte du partenariat avec Engie risque d'impliquer, de fait, une modification du tarif de la cotisation fédérale, notamment pour le kite. Il est difficile de demander aux autres disciplines de faire cet effort.

François Collin, tout en admettant que le raisonnement est logique, souligne la problématique du kite et des licences qui semblent onéreuses à l'ensemble des pratiquants de kite.

Jean-Claude Bénintende répond que si on n'augmente pas la cotisation fédérale alors on devra diminuer l'engagement de la FFVL sur le kite.

Jean-Pierre Pouleau propose d'augmenter l'investissement du compétiteur. Le pratiquant ne s'y opposera pas.

Pour François Duchesne, il faut trouver un autre partenaire. Un effort important est à faire sur la communication : il faut achever la visibilité sur Internet. À son avis le site fédéral reste encore compliqué, même si des améliorations ont été faites.

Le DTN indique que Jean-Jacques Dousset travaille actuellement à terminer le site kite.

D'autre part il signale que la décision ne peut pas être remise à plus tard. La fédération a quelques semaines pour trouver la somme minimum pour faire fonctionner le kite comme par le passé, soit 70 000 €
Par conséquent, à moins qu'un nouveau partenariat soit signé, l'augmentation de la licence semble inévitable.

François Collin estime qu'il est compliqué de réduire notre investissement pour le kite. Il considère qu'il vaudrait mieux négocier un autre partenariat que d'augmenter la licence. En effet, pour légitimer la licence sur le terrain, on évoque l'assurance. Or l'accidentologie en kite est faible.

Yves Gilles demande si on ne peut pas réduire le budget des compétitions kite puisqu'une grande partie des compétitions en kite est financée par le partenaire.

Jean-Claude Benintende répond que cela a été fait. Les subventions pour la compétition kite ont été réduites et calculées de la même façon que celles accordées au parapente (d'où la nécessité de trouver 70 000 € sur les 150 000 € que représentait le partenariat).

Thomas Sénac énonce la proposition de vote.

Pour 2017 le montant des cotisations fédérales ne change pas pour les disciplines autres que le kite. Concernant les montants des cotisations fédérales des licences pour le kite, le comité national Kite va travailler afin de faire une proposition au Comité directeur, ce qui fera l'objet d'un vote électronique ultérieur.

Vote à main levée.

Nombre de votants : 18 plus 7 pouvoirs soit 25.

Résultat : les cotisations fédérales des licences des disciplines autres que celles du kite ne changent pas en 2017. Le Comité directeur statuera pour les cotisations des licences kite par vote électronique.

Oui à l'unanimité

6. Gouvernance fédérale

Véronique Gensac présente les conclusions provisoires du comité directeur du 12 décembre concernant la gouvernance de la fédération et du groupe de travail qui avait été constitué. Plusieurs questions nous sont posées.

Comment articuler le fonctionnement de la FFVL et des organes déconcentrés ?

Comment se réunir autour d'un projet ?

Comment donner plus de responsabilités aux CN ?

L'idée d'un scrutin de liste pour permettre l'élection d'une équipe autour d'un projet semblait validée mais elle apparaît difficile à mettre en œuvre. Marc Lassalle souhaite de ne pas interdire des candidatures spontanées pour un candidat particulier qui n'aurait pas intégré une liste.

Le nombre des membres du CD, qui se montait à 35 dans le projet initial, doit être diminué.

Il faut réduire le nombre de membres des collèges autres que celui issu du scrutin de liste et/ou combiner élections des comités nationaux et constitution des listes. Par exemple : intégrer un médecin dans les listes présentées, réduire le nombre des représentants des comités nationaux, intégrer les professionnels dans les représentants des comités nationaux, réduire la représentation de l'APL.

François Collin propose un autre schéma. En effet nous risquons de ne pas pouvoir composer plusieurs listes. Il propose un scrutin de liste préconstituée interne, non pas pour le Comité directeur mais pour le Bureau directeur.

Il s'avère que le scrutin de liste présente une difficulté de mise en œuvre si on souhaite le combiner avec les collèges électoraux existants : collège associatif, collège OBL et comités nationaux. La fédération n'est pas assez importante. Y-a-t-il suffisamment de divergences qui justifient ce type de scrutin ? L'idée de départ était d'avoir de la cohérence entre membres du Comité directeur pour diriger la fédération.

Il est difficile de voter de nouveaux statuts et de les mettre en application dans la foulée.

Pour l'assemblée générale de mars 2016, le Bureau directeur propose donc au Comité directeur de s'en tenir aux modifications obligatoires ou indispensables, d'éclaircir le mode d'élection et les responsabilités des CN et de prolonger le débat sur la gouvernance fédérale.

En 2016 la modification des statuts de la fédération consistera à :

- améliorer la proportion de femmes dans les instances dirigeantes, pour arriver à 25 % afin de répondre à la demande du ministère ;
- octroyer un droit de vote d'une voix à chaque ODVL (code du sport) ;
- garantir la présence des présidents des comités nationaux ou d'un représentant au Comité directeur et au bureau directeur pour les trois principaux.
Le Comité directeur pense qu'il vaut mieux laisser le choix de sa représentation à chaque comité national.

Questions qui pourraient être posées à l'assemblée générale :

- Représentation de l'APL au CD ?
- Compétences du CD, des CN, des commissions et les ligues et CDVL ?
- Qui fait quoi ?
- Qu'est-ce qui peut être délégué aux CN ?
- Quelles commissions transverses ?
- Qu'est-ce qui peut être délégué aux ligues ? Aux CDVL ?
- Quels doivent être les questions à examiner en CD ?

Un débat s'ensuit. Il en ressort qu'il faut :

- alléger les travaux du Bureau et du Comité directeur des questions techniques car son rôle est de piloter la politique fédérale ;
- clarifier les compétences à chaque niveau, en identifiant ce qui est de l'ordre politique et ce qui est de l'ordre technique qu'on pourrait déléguer au comité nationaux et aux commissions qui devront s'organiser en conséquence ;
- veiller toutefois à ne pas créer d'opposition « technique et politique », ou de trop sectoriser et isoler : qu'est ce qui concerne toutes les activités ? qu'est-ce qui est propre à une discipline ?

Véronique Gensac conclut en précisant que le texte des projets de statuts de la fédération sera proposé au Comité directeur qui se prononcera par vote électronique.

7. Point d'information : loi du 04 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Modifié par ORDONNANCE n°2015-904 du 23 juillet 2015 - art. 12 (V) :

« 2. Lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, les statuts prévoient les conditions dans lesquelles est garantie dans les instances dirigeantes de la fédération une proportion minimale de sièges pour les personnes de chaque sexe pouvant prendre en compte la répartition par sexe des licenciés, sans pouvoir être inférieure à 25 %. »

Les membres de droit qui siègent à raison de leur fonction au sein des instances dirigeantes ne doivent pas être comptabilisés.

Si le calcul du quota n'aboutit pas à un nombre entier, il y a obligation stricte d'arrondir au nombre entier supérieur.

8. Travaux du groupe de travail FFVL « Citoyens du sport »

L'État a demandé aux fédérations de mettre en œuvre des projets destinés à permettre l'accès au sport au plus grand nombre de jeunes. Chaque fédération sportive a dû préparer sa convention d'objectifs en intégrant un plan fédéral reprenant les orientations ministérielles : promotion des valeurs citoyennes et accession des jeunes à une pratique sportive régulière et encadrée.

Un groupe d'élus, assisté par Christine Cessio, s'est constitué pour suivre le projet « Citoyens du sport ».

En 2016 le travail va consister à communiquer auprès des clubs, CDVL et ligues sur le projet et à recenser les actions déjà réalisées par les associations afin de créer une base de données.

À terme il est prévu de proposer des cadres généraux d'aide de mise en œuvre de projets.

Les ligues disposeront d'informations utiles pour préparer leur plan de développement territorial, notamment pour favoriser l'emploi.

Il n'y a pas de budget spécifique au projet « Citoyens du sport » en 2016.

Alain Etienne évoque le service civique. Le DTN indique qu'il faut un agrément. La fédération va le demander. Ensuite les associations affiliées pourront accueillir des jeunes pour le service civique. Christine Cessio va participer à une réunion d'information sur le sujet.

Départ de Véronique Gensac qui va représenter la FFVL à l'AG de la FFCAM et qui donne pouvoir à Thomas Sénac

9. Présentation du tableau de bord FFVL et documents utiles

Un espace dédié a été mis en place dans l'intranet fédéral où les membres du Comité directeur peuvent trouver des documents utiles, les statistiques et les compte rendus de réunion.

Sophie précise que certaines demandes sont faciles à mettre en œuvre et qu'il ne faut pas hésiter à lui faire remonter les demandes.

Elle indique qu'elle informera des nouveautés mises à disposition du Comité directeur, des ligues et de la DTNe.

Michel Appriou demande s'il y aurait une possibilité de prise de licence en ligne hors connexion Internet. En effet sur le terrain il n'y souvent pas de connexion Internet possible.

Développer un système qui permettrait de préenregistrer sur tablette les personnes qu'on souhaite licencier ou à qui on souhaite délivrer des titres de participation, serait très utile.

Il suffirait ensuite de transmettre les informations sur l'intranet. Le règlement serait adressé à la FFVL par courrier.

Cela permettrait notamment de délivrer plus facilement des titres de participation.

Sophie note la demande qu'elle soumettra à Jérôme (notre informaticien).

10. Dossier Tracté

Le DTN présente le dossier tracté et les modifications qui y ont été apportées.

Les chapitres modifiés concernent :

- les conditions d'assurances – le document a été mis à jour afin d'éviter d'être pris en défaut en cas d'accident ;
- à la fin du document la modification porte sur la présence d'un starter et de l'utilisation du treuillage indirect.

Concernant le starter : il y a hésitation avec **obligation et possibilité**.

Concernant le treuillage indirect, le dossier fait des **recommandations** suite à un accident survenu il y a deux ans.

Rémy Kauffmann demande pourquoi ne pas dire que le starter est obligatoire. Le DTN indique que le dossier comprend l'avis de la commission mais que le Comité directeur peut décider de rendre le starter obligatoire. Pierre Braëms fait remarquer que cela dépend du treuil.

Yves Gilles indique que pour le treuil dévidoir le starter n'est pas nécessaire. En cas de vol d'initiation le starter n'est pas indispensable non plus (petits sauts de puce). Le moniteur est à côté du stagiaire en formation.

Pour Marc Lassalle il s'agit d'un problème technique à déléguer à une commission technique.

Jean-Pierre Pouleau rappelle que le starter n'a aujourd'hui pas de formation et que par conséquent les termes de « *starter expérimenté* » sont inappropriés.

Le Comité directeur décide de ne pas procéder au vote et de renvoyer le dossier à la commission Tracté avec les remarques ci-dessus.

11. Votes issus des travaux de la commission Formation

Animateur fédéral parapente et delta

« Tout licencié détenteur du BPC + PSC1 peut accéder, sans autre prérequis et dans un ordre libre, aux qualifications parapente ou delta 2016 d'accompagnateur fédéral, animateur fédéral ou biplaceur fédéral. L'acquisition de l'ensemble de ces trois qualifications reste un prérequis pour l'accès au monitorat fédéral. »

Cette modification vise à permettre à un pratiquant qualifié brevet confirmé de faire découvrir la discipline delta ou parapente, au sol (animation), sans avoir à faire la formation accompagnateur et à passer sa qualification biplace.

Sébastien Harre précise au Comité directeur, suite à une remarque de Marc Lassalle, que l'animateur et l'accompagnateur s'adressent à des publics différents. Ce ne sont pas des qualifications à échelons successifs.

Accompagnateur fédéral (parapente uniquement)

« L'accompagnateur fédéral parapente et delta ne prend en compte que des pilotes en possession d'un brevet initial validé. »

Qualification biplace (delta uniquement)

« Le cursus de formation biplace est similaire en parapente et en delta, avec une préformation ramenée à une seule journée pour le delta. »

La justification en est que le biplace en delta ne s'envisage pas sur pente-école et ne peut être abordé qu'une fois en formation.

Vote à main levée pour les trois dossiers

Nombre de votants : 17 plus 8 pouvoirs soit 25.

Résultat : Le Comité directeur valide à l'unanimité les trois documents proposés par la commission Formation.

Raphael Acher demande son avis à Pierre-Paul Ménégos, représentant du SNMVL, sur la formation en club. Il indique qu'en kite les moniteurs professionnels voient mal l'arrivée des moniteurs fédéraux.

Pierre-Paul répond que le problème relationnel entre moniteurs professionnels et moniteurs associatifs a toujours existé. En vol libre l'équilibre est bon et est nécessaire. La situation du kite n'est pas comparable. Il est nécessaire d'apaiser les professionnels du kite.

Sébastien Harre ajoute que les diplômes fédéraux sont là pour amener les personnes à venir apprendre le vol libre en école.

12. Point assurances : retour d'information appel d'offres à assureurs. Orias

La fédération, au terme de l'appel d'offres à courtier, a fait le choix de SAAM (Verspieren) pour négocier les contrats d'assurance pour la période de 2017-2020.

Une première réunion avec SAAM s'est tenue avant Noël, une seconde a suivi mi-janvier afin de travailler à la rédaction du cahier des charges d'appel d'offres à compagnies d'assurances.

SAAM nous a fortement incités à demander un statut d'intermédiaire en assurances parce que celui-ci offre une reconnaissance officielle de la fédération pour son conseil auprès des licenciés et clarifie la relation de partenariat avec le courtier.

Le groupe de travail Assurances a donc tranché et il a été décidé de proposer au Comité directeur d'inscrire la fédération à l'ORIAS en tant qu'intermédiaire en assurances.

Alain Dedieu et Claude Beaumont suivront une formation dispensée par le courtier SAAM. L'assurance spécifique sera souscrite et prise en charge par SAAM.

Vote à main levée

Nombre de votants : 17 plus 8 pouvoirs soit 25.

Résultat : Le Comité directeur valide à l'unanimité l'inscription de la fédération à l'ORIAS comme intermédiaire en assurances.

13. IPPI CARD : projet de modification du versement à la CIVL

L'IPPI Card est une carte internationale permettant aux pilotes de vol libre de justifier de leur niveau de pratique afin d'accéder aux sites de pratique lorsqu'ils volent à l'étranger.

La CIVL a sollicité la fédération pour mettre à disposition des pilotes brevetés une reconnaissance IPPI automatique.

Le coût serait de 0,20 € par pilote breveté et représenterait une dépense annuelle d'environ 2 000 € à reverser à la CIVL.

La mise en œuvre de ce système implique l'envoi d'une carte au licencié sur laquelle le niveau IPPI serait indiqué, ou bien de mettre en place un système utilisant un QR code.

Jean-Pierre Pouleau indique que la mise en œuvre de ce système de QR code est déjà amorcé à la fédération.

14. Parcours de performance fédérale (PPF)

Yves Goueslain expose le projet d'évolution des PES mis en place par le ministère.

Les parcours d'excellence sportive (PES) vont être remplacés par les parcours de performance fédérale (PPF).

Ce projet d'évolution consiste à la fois à restreindre le nombre de sportifs de haut niveau et à élargir la filière qui dépendra à la fois de l'État et des fédérations.

Le parcours de performance fédérale (PPF) comprend deux programmes :

- d'accession au haut niveau – détection et perfectionnement (qui concerne toutes les structures en charge des Espoirs et des sportifs régionaux) ;
- d'excellence sportive qui concerne les structures en charge des SHN et du collectif France.

La reconnaissance des disciplines de haut niveau est revue tous les quatre ans.

Pour les fédérations non olympiques, les critères vont se resserrer sur les disciplines les plus pratiquées (15 pays au moins engagés sur les championnats du monde).

Trois listes de sportifs sont identifiées :

- la liste des SHN dont le nombre va diminuer ; l'accès sera limité aux sportifs qui auront obtenu des résultats dans le top mondial ;
- une nouvelle catégorie de sportifs listés qui va être créée : « le collectif national » ; cette liste sera élaborée avec le DTN et comprendra les sportifs des équipes nationales et les sportifs à fort potentiel ;
- la liste des « Espoirs ».

Les aides et l'accompagnement des SHN vont être réduits. Les effectifs doivent être maîtrisés.

Il est demandé une prise en compte particulière des femmes. En parapente cela est commencé avec les actions menées par Bénédicte Saury-Jourdain. Il faut le mettre en place pour le kite.

Planning :

Courant 2016 :

- sortie de l'instruction PPF (avant l'été) ;
- identification des structures et travaux sur les critères, les classes d'âge par discipline et les listes ;
- écriture des deux programmes (excellence et accession).

Automne 2016 :

- début de la rédaction des dossiers structure par structure (selon le cahier des charges) ;
- procédure de reconnaissance de haut niveau des disciplines (selon le cahier des charges) ;
- bilans des DRJSCS sur les structures du PES de leur territoire – évaluation de base pour construire les PPF.

2017 :

Six mois au maximum après l'élection du président, le dossier du PPF validé par le Comité directeur de la FFVL est soumis à la CNSHN (Commission Nationale du Sport de Haut Niveau).

Le delta, qui ne répond pas aux critères de sélection, n'a aucune chance d'être validé comme sport HN. Pour le kite, il faudra se positionner sur des activités identifiées – comme le foil ou le free-style – qui respectent les critères.

15. Missions des conseillers techniques : réalisé 2015 et prévisionnel 2016

Le bilan de l'équipe de la DTN a été transmis.

Jean-Claude Messmer évoque les deux départs à la retraite et demande quelles sont les perspectives de remplacement des deux conseillers techniques en question. Le DTN répond que le directeur des sports a bien noté que la fédération dispose d'un plafond d'emploi de 12 conseillers. Nous aurons donc un remplacement, au mieux en septembre 2017.

Jean-Claude Messmer souhaite qu'on tienne compte de la région d'action des conseillers à remplacer et de la mobilité des personnes. Un conseiller basé à Paris lui semble une bonne solution.

Le DTN indique qu'il a demandé un recrutement en interne au ministère.

16. Demande de dérogation du médecin fédéral pour vote électronique

François Duchesne de Lamotte demande au Comité directeur de valider une dérogation au règlement médical fédéral pour les jeunes de moins de neuf ans qui participeront au championnat du monde de jeunes de kitesurf.

Il ne souhaite pas modifier le règlement médical fédéral afin de ne pas établir une règle.

Thomas Sénac indique que le Bureau directeur pense qu'il serait dangereux de faire une dérogation globale. La dérogation pour participer à une compétition relève d'une demande individuelle de surclassement. Yves Goueslain rappelle que la procédure de demande de surclassement comprend des examens médicaux permettant de vérifier l'état de santé du compétiteur.

François répond qu'individuellement les jeunes compétiteurs doivent respecter les règles fédérales et qu'il ne voit toutefois pas d'objection à diminuer l'âge de participation à cette compétition.

Il précise que la demande concerne uniquement les compétiteurs français, les compétiteurs étrangers n'étant pas contraints de suivre cette procédure.

Le dispositif de sécurité de l'épreuve est bien coordonné. Il demande que l'âge de participation soit abaissé pour accueillir les 9-12 ans. Cette requête fera l'objet d'un vote électronique du Comité directeur.

17. Votes électroniques à venir :

- ordre du jour de l'assemblée générale du 19 mars 2016, à Clichy ;
- rapport des commissions et des comités nationaux ;
- cotisations fédérales kite 2017 ;
- modification des statuts et du règlement intérieur ;
- attribution des championnats de France de speed-riding et de voltige ;
- affectation des enveloppes budgétaires dédiées – cotisation des pratiquants en écoles ;
- dossier traité suite aux remarques du Comité directeur ;
- demande de surclassement pour le championnat du monde jeunes de kite ;
- récupération puis versement des fonds à la nouvelle ligue Rhône-Alpes - Auvergne (procédure : dissolution des deux ligues puis fusion, les fonds seront ensuite transférés sur le compte de la nouvelle ligue).

Fin de la réunion du Comité directeur. Les participants sont remerciés